

Protocoles de reprise spécifique à l'école primaire Mercier Saint Paul

Informations et pré-requis :

Le retour des enfants à l'école se fait sur le principe de volontariat et de non obligation. La priorité sera donnée aux élèves dont les parents ont des impératifs professionnels. Nous poursuivrons également l'accueil des enfants de l'école concernés par le plan blanc.

Les enfants en situation de grande vulnérabilité de par leur état clinique ou leurs traitements, ou nécessitant des précautions particulières, sont invités à rester à la maison. Leur venue éventuelle reste sous la responsabilité des parents.

Les dispositions qui suivent, seront valables pour toute la phase 1 du déconfinement qui s'étendra du 11 mai au 29 mai. Les réponses au questionnaire du 29 avril, nous permettent d'élaborer ce protocole phase 1. **La stabilité des effectifs lors de cette phase est indispensable pour le maintien des conditions sanitaires de l'organisation établie.**

Protocole sanitaire :

Surveillance et rôle des parents :

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre systématiquement la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes évocateurs, il ne sera pas permis à l'enfant de se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider ou non de recourir à un test RT-PCR.

Entrées et sorties de l'école :

Aucun parent ne pourra entrer dans l'enceinte de l'école, les enfants seront remis à un adulte de l'école, et se rendront directement en classe, aux entrées précisées ci-dessous :

Afin d'éviter les rassemblements d'enfants et de parents devant l'école, voici

l'organisation par journée entière prévue à partir du 12 mai pour les entrées et sorties :

Entrée :

8h15 – 8h25 :	CE2-CM1 au grand portail.
8h30 – 8h40 :	CE1 au grand portail.
8h50 – 9H00 :	CP au grand portail.
9H00 – 9h10 :	Maternelles au grand portail (les parents restent au portail).

8h15 – 8h25 :	CM2 et collégiens (plan blanc) porte d'entrée du bâtiment 72
---------------	--

Sortie :

15h50 – 16h00 :	Maternelles au grand portail.
16h05 – 16h10 :	CE1 au grand portail.
16h15 – 16h20 :	CP au grand portail.
16h25 – 16h30 :	CE2-CM1 au grand portail.

16h30 :

CM2 et collégiens porte du bâtiment 72

Merci de respecter les horaires. En cas de retard, votre enfant sera isolé, à l'accueil.

Déjeuner :

Tous les enfants resteront sur le temps de déjeuner afin de limiter les brassages et d'assurer la surveillance des élèves sur le temps de pause.

Les repas seront pris dans les classes, et si le temps le permet à l'extérieur en respectant les cours respectives de chaque groupe.

La société de restauration Convivio fournira un panier froid. Les enfants arriveront avec leur bouteille d'eau.

Garderie :

Seules les familles concernées par le plan blanc pourront bénéficier de ce service.

Les enfants seront pris en charge en extérieur.

Les sorties s'effectueront par le grand portail à **17h30 uniquement**.

Gestes barrières et lavage des mains :

Il est recommandé par le conseil scientifique de procéder à un lavage des mains 4 fois par demi-journée. Les adultes de l'école auront bien entendu un rôle crucial mais afin de limiter la diffusion du virus, il est recommandé aux parents de veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée au retour à la maison.

En cas de non-respect des gestes barrières, les enfants ne seront pas accueillis.

Hygiène :

Depuis le 4 mai, l'équipe d'entretien a procédé à une désinfection des sanitaires, des tables, chaises, portes, sols...

L'école met en place un protocole spécifique déjà effectif avec l'accueil des élèves du plan blanc. En effet, des personnes sont dédiées à la désinfection des points de contact, à la veille du bon fonctionnement des distributeurs (papier essuie-tout, savon désinfectant...) à tout moment et à la désinfection des lieux de passage. Ces agents procéderont avant l'arrivée des élèves au nettoyage des locaux et des couloirs. Le nettoyage plusieurs fois par jour sera assuré tout au long de la journée.

Une désinfection quotidienne de l'ensemble des locaux sera effectuée à partir de 16h30.

Aménagements et adaptations des règles de distanciations sociales en milieu scolaire :

La règle de distanciation sociale dont le principe est le respect des distances minimales (1 mètre au moins de chaque côté notamment pour les tables) permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et par gouttelettes. Elle sera respectée dans tout l'établissement scolaire (salles de classe, couloirs, escaliers...). Le Conseil scientifique encourage à faire respecter cette règle pour l'ensemble des niveaux, mais est conscient de la difficulté que cela représente, notamment pour la classe de maternelle.

L'école accueille les élèves en nombre restreint afin de respecter cette distanciation et pour limiter au maximum le brassage.

C'est pourquoi il sera accueilli :

- En maternelle : au maximum 1 groupe de 6 et un groupe de 7 élèves. Tout est mis en œuvre pour assurer les règles de distanciation avec toutes les contraintes pour les enfants et les adultes.
- En primaire et selon le nombre des élèves présents lors de cette première phase :

- Pour chaque niveau CP, CE1, CE2, CM1, CM2 :
 - Un groupe de 15 élèves maximum tous les jours.
 - Une enseignante sera présente, une autre sera en distanciel.

Les temps de récréation :

Une stratégie de non brassage des élèves est organisée avec des récréations décalées et réparties sur les trois cours et le stade. Les structures de jeux dans les différentes zones sont neutralisées.

Aucun jeu apporté de la maison n'est autorisé. Aucun jeu de balle n'est autorisé.

Le port du masque :

Selon les recommandations du Conseil scientifique, pour les élèves en école maternelle le port du masque est difficile et même proscrit.

Pour les élèves en école élémentaire, ils apparaissent comme faiblement transmetteurs. Le port du masque n'est pas obligatoire. Il est donc laissé à la décision des familles de fournir un masque à leurs enfants s'ils le souhaitent s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes et en toute autonomie.

L'établissement ne pourra pas être tenu responsable si l'enfant ne porte pas son masque.

Tous les adultes porteront un masque.

Gestion d'un cas suspect à l'école :

Cf. la fiche de procédure de gestion d'un cas contact en annexe.

L'organisation pour la gestion d'un cas suspect sera la suivante :

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel de l'école devra conduire à l'éviction immédiate de l'enfant. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par un adulte de l'école.

En cas de symptômes évocateurs, les parents seront avertis et viendront immédiatement chercher leur enfant. Ils devront assurer la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet. L'enfant ne pourra pas être accepté de nouveau à l'école sans le résultat négatif de ce test.

Organisation administrative

Le secrétariat reste ouvert aux horaires habituels mais ne recevra plus de public. La communication privilégiée restera le mail ou le téléphone. Les parents sont invités à déposer les courriers dans la boîte aux lettres de l'école.

Protocole pédagogique :

Il n'est pas possible pour un enseignant d'effectuer à la fois : la classe, (les corrections et la préparation le temps d'animation, des surveillances) et en même temps de continuer un suivi pédagogique personnalisé pour ceux qui restent chez eux.

Aussi, compte tenu du nombre important d'élèves qui seront à la maison lors de cette phase 1, la continuité pédagogique se poursuit.

Le travail en classe se fera sur la base de cette continuité avec l'aide de l'enseignante présente.

Au regard du faible taux de retour à l'école pour certaines classes (un seul élève), les élèves seront regroupés par niveau et le travail de continuité pédagogique assuré.

Nous espérons que vous comprenez notre situation.

Ce protocole peut évoluer en fonction de l'avis du Conseil scientifique et des recommandations du Ministère de la Santé.

Meulan en Yvelines, le 4 mai 2020.